

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 2 février 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
Mme Marie-Claude Lamarche

CE-2011-85-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-86-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2011-87-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 26 JANVIER 2011**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 26 janvier 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-88-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 18 janvier 2011.
-

**CE-2011-89-DEC DEMANDE DE PANNEAUX D'ARRÊTS SUR LE
CHEMIN GAUTHIER DANS LES 2 DIRECTIONS /
INTERSECTION DU CHEMIN DU CURÉ-BARRETTE**

ATTENDU le dépôt de la requête au Comité de circulation numéro REQ-2010-601 qui demande d'installer des panneaux « arrêt » sur le chemin Gauthier (335) dans les deux (2) directions, à l'intersection du chemin du Curé-Barrette ;

ATTENDU QUE cette intersection est sous la juridiction du ministère des Transports (MTQ) du Québec ;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2011-01-18/01 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) concernant une demande pour l'installation de panneaux « arrêt » sur le chemin Gauthier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation), que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin de transmettre au ministère des Transports du Québec une demande écrite pour installer des panneaux « arrêt » sur le chemin Gauthier (335) dans les deux (2) directions, à l'intersection du chemin du Curé-Barrette.

CE-2011-90-REC REQUÊTE DE SIGNALISATION / 18 JANVIER 2011

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du Comité de circulation en date du 18 janvier 2011, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CC-2011-01-18/03

Prolongation du garde-fou devant le 10800, chemin du Curé-Barrette, à l'intersection de la route 335.

CE-2011-91-DEC MISE À JOUR NO 16 / DIRECTIVE DG. 1000.2

ATTENDU le dépôt du feuillet de mise à jour no 16 de la directive générale DG. 1000.2 « Structure des politiques et des directives générales » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, Conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet de mise à jour no 16 de la directive générale DG. 1000.2 « Structure des politiques et des directives générales ».

CE-2011-92-DEC PROPOSITION D'ACTIVITÉS ENTOURANT LES FESTIVITÉS DU 10^e ANNIVERSAIRE DU REGROUPEMENT VOLONTAIRE / VILLES DE LACHENAIE, LAPLAINE ET TERREBONNE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne célèbre en 2011 le 10^e anniversaire du regroupement des villes de Lachenaie, La Plaine et Terrebonne;

ATTENDU QUE le Service des communications travaille depuis l'an passé sur la signature graphique soulignant ce 10^e anniversaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif adopte les propositions suivantes concernant les fêtes du 10^e anniversaire :

1. que soit adopté, dès maintenant, la signature graphique du 10^e anniversaire dans tous les écrits de la Ville, et ce, pour une durée de 1 (un) an ;
2. que le dévoilement officiel de ce logo soit fait dans le cadre du Carnaval Glisse et Glace à la fin janvier, par le biais d'une sculpture de glace à l'effigie du logo du 10^e anniversaire ;
3. que le service des communications soit autorisé à produire une série spéciale d'articles promotionnels comme des tuques, des t-shirts, des tatoos dans l'eau (par exemple) aux couleurs du nouveau logo. Que ces articles, ainsi que le calendrier déjà produit, soient distribués dans les activités grand public de la Ville tout au long de l'année ;
4. que Mme Isabelle Lewis, chef de service - service des communications, reçoive le mandat formel de coordonner l'ensemble des activités entourant le 10^e anniversaire incluant un spectacle pour les citoyens de la

Ville de Terrebonne, un concours de photos sous la forme d'une exposition dans le sous-sol du Moulin Neuf de l'Île-des-Moulins, un pique-nique familial, le tout, avec la collaboration de la Direction du loisir et vie communautaire et la SODECT.

5. que les sommes destinées à la venue de l'Orchestre symphonique de Montréal soient réaffectées pour l'organisation d'un grand spectacle en plein air gratuit pour les citoyens. Que ce spectacle se tienne à la date et l'heure prévue originellement pour la venue de l'OSM et que le choix de l'artiste invité soit déterminé par la Ville de Terrebonne.

Que le plan de communication proposé pour les célébrations soit accepté.

CE-2011-93-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / EXPERTS EN SINISTRE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 125 000\$ du poste de « foncière générale » (01-111-00-001) au poste « honoraires professionnels » (02-140-00-412) pour une somme de 125 000\$, le tout selon le document de transfert budgétaire signé par le trésorier et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2011-94-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 10 877,99\$ préparée le 25 janvier 2011.

CE-2011-95-REC CRÉATION DE DEUX (2) POSTES DE TECHNICIEN À TEMPS PARTIEL / TRANSFORMATION D'UN POSTE SAISONNIER DE TECHNICIEN EN POSTE ANNUEL / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE depuis le regroupement, la Direction du loisir et vie communautaire s'est concentrée à harmoniser les services sans ajouter de personnel ;

ATTENDU QU'il y a lieu de poursuivre l'amélioration des services par l'ajout de postes de techniciens en documentation à temps partiel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil la création de deux (2) postes additionnels de technicien en documentation à temps partiel et la transformation d'un poste saisonnier en poste annuel à temps partiel de technicien en documentation (syndiqué cols blancs) à la Direction du loisir et vie communautaire.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à procéder à l'affichage desdits postes.

CE-2011-96-DEC NOMINATION / HOMME DE MAINTENANCE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste d'homme de maintenance à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du

territoire, de nommer M. Christian Caya au poste d'homme de maintenance à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 14 février 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2011-97-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / POM-231010-MD

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'incendie relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro POM-231010-MD, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Jacques Plante et Jacques Bérubé relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde comme mesure disciplinaire dans le dossier numéro POM-231010-MD.

CE-2011-98-REC LETTRE D'ENTENTE 2011-01 / SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4820 (PISCINE) / ÉVALUATION DE LA FONCTION DE CAISSIER

ATTENDU QUE la lettre d'entente numéro 2010-03 intervenue avec Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4820 (piscine), dans le cadre du renouvellement de la convention collective prévoit que les parties doivent procéder à une nouvelle évaluation de la fonction de caissier ;

ATTENDU QUE la lettre d'entente numéro 2010-03 prévoit aussi que le nouveau taux de salaire, si la classification de la fonction visée est revue à la hausse, sera en vigueur à compter du 5 janvier 2008 ;

ATTENDU QUE l'évaluation de la fonction de caissier a effectivement été effectuée, que la nouvelle évaluation est revue à la hausse et que cela entraîne donc une révision du taux de salaire de la fonction ;

ATTENDU QUE les parties sont en accord avec les résultats de l'évaluation et avec le nouveau taux de salaire approprié ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-01 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-01 à intervenir avec Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4820 (piscine), concernant l'évaluation de la fonction de caissier.

CE-2011-99-REC LETTRE D'ENTENTE 2011-02 / LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. / POSTE VACANT / SERGENT USI

ATTENDU QUE le sergent Alain Caron a été prêté comme instructeur à l'École Nationale de Police du Québec pour une période d'au moins trois (3) années ;

ATTENDU QUE son poste de sergent aux unités spéciales d'intervention (sergent USI) doit être comblé durant son absence ;

ATTENDU QUE cette lettre remplace la lettre d'entente numéro 2006-05 ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-02 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-02 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. afin de combler le poste de sergent aux unités spéciales d'intervention (sergent USI) suite au prêt du sergent Alain Caron à l'École Nationale de Police du Québec.

**CE-2011-100-DEC APPROBATION D'UN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER LE LONG DE LA RUE RODRIGUE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé à la firme Planex de réaliser un concept d'aménagement paysager pour la rue Rodrigue ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif approuve le concept d'aménagement paysager de la rue Rodrigue préparé par la firme Planex et daté de janvier 2011 (tronçons 1 à 4).

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à faire exécuter les plans et devis pour la réalisation desdits travaux.

**CE-2011-101-DEC APPROBATION D'UN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER LE LONG DE L'AVENUE DES GRANDS-
PRÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé à la firme Planex de réaliser un concept d'aménagement paysager pour l'avenue des Grands-Prés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif approuve le concept d'aménagement paysager de l'avenue des Grands-Prés préparé par la firme Planex.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à faire exécuter les plans et devis pour la réalisation desdits travaux.

**CE-2011-102-DEC PARC PHILIPPE-VILLENEUVE / AMÉNAGEMENT DU
PARC ET RÉAMÉNAGEMENT DES ACCÈS PAR LE
BOULEVARD LAURIER**

ATTENDU QUE dans le cadre du plan de mise en œuvre 2009, la Direction du loisir et vie communautaire avait prévu le réaménagement de la rue et du stationnement du parc Philippe-Villeneuve ;

ATTENDU le report de ces travaux suite à l'implantation d'une deuxième glace au Forum de LaPlaine ;

ATTENDU le dépôt de l'étude de circulation et de sécurité – route 337 / rue Philippe-Villeneuve préparée par la firme Cima+ et datée d'août 2010 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de l'étude de circulation et de sécurité – route 337 / rue Philippe-Villeneuve préparée par la firme Cima+ et datée d'août 2010 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2011-106-DEC TOUR DE CALÈCHE / CPE LA PIROULINE / 16 MARS 2011

ATTENDU la demande faite par le Centre de la Petite Enfance La Pirouline afin d'utiliser le chemin public pour une promenade en calèche dans les rues de la Ville de Terrebonne, secteur Lachenaie, le mercredi 16 mars 2011 de 9h30 à 11h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de promenade en calèche le mercredi 16 mars 2011 de 9h30 à 11h30 selon le trajet suivant :

départ du CPE La Pirouline, situé au 2595, chemin Saint-Charles, rues de l'Île-des-Gardes, de l'Île-des-Lys, de l'Île-de-Mai jusqu'à l'école des Rives. Retour sur les rues de l'Île-de-Mai, de l'Île-des-Lys, Cantin, chemin Saint-Charles pour se terminer au CPE La Pirouline.

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon la condition mentionnée ci-dessus :

Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister le CPE La Pirouline et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2011-107-DEC OFFRE DE SERVICES / ARCHITECTURE / CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CHALET AU PARC DES VIGNOBLES

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter l'offre de services de la firme UN architecture, datée du 18 janvier 2011, pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux relativement à la construction d'un nouveau chalet au parc des Vignobles, le tout pour un montant n'excédant pas 21 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 497.

Que le mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 497 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2011-108-DEC CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES LOGICIELS DE COMPTABILITÉ / ANNÉE 2011

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour le soutien technique sur les logiciels de comptabilité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, le tout pour un montant n'excédant pas 50 210,96\$ (taxes en sus), payable en deux (2) versements égaux, soit le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2011, à être pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0013 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées (comptabilité) avec la compagnie GFI Solutions d'affaires inc. et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 b) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

CE-2011-109-DEC CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE / LOGICIEL DE LA COUR MUNICIPALE / ANNÉE 2011

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour le soutien technique du logiciel de la Cour municipale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, le tout pour un montant n'excédant pas 32 532,47\$ (taxes en sus), payable en deux (2) versements égaux, soit le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2011, à être pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0014 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat de services d'entretien du logiciel d'applications municipales intégrées (Cour municipale) avec la compagnie GFI Solutions d'affaires inc. et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 b) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

CE-2011-110-DEC CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES LOGICIELS DE TAXATION FONCIÈRE / ANNÉE 2011

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour le soutien technique des logiciels de taxation foncière pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, le tout pour un montant n'excédant pas 41 572,58\$ (taxes en sus), payable en deux (2) versements égaux, soit le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2011, à être pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0012 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées (taxation) avec la compagnie GFI Solutions d'affaires inc. et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 b) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

CE-2011-111-DEC CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS « CESA » (ÉVALUATION FONCIÈRE) / ANNÉE 2011

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme PG Solutions pour l'entretien et le soutien des applications « CESA » (évaluation foncière) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, le tout pour un montant n'excédant pas 47 290\$ (taxes en sus), payable en deux (2) versements égaux, soit le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2011, à être pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0015 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les documents contractuels concernant la licence d'exploitation et termes d'utilisation pour les logiciels d'application et le contrat d'entretien et de soutien des logiciels d'application avec la firme PG Solutions et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 b) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

CE-2011-112-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h10.

Vice-président

Secrétaire